

Choisy Le Roi le 18 Août 2010

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Chers Amis Correspondants,

Je choisis de répondre globalement à des problèmes particuliers, certes, mais pas uniques, pour que les réponses à certains profitent à tout le monde !

1) Quand vous m'envoyez un message de votre club, soyez sympas, évitez le sigle sec. J'en connais un certain nombre, mais souvent je dois chercher. Par ailleurs, rappelez la division dans laquelle vous évoluez, la réponse y est forcément liée.

2) La plupart des clubs qui se sont déjà manifestés, ont dû recevoir leur code d'identification et leur mot de passe. Si tel n'est pas le cas, rappelez-le moi (Claude Hosatte, je me penche sur ton cas tout à l'heure)

3) Je rappelle que vous ne pouvez pas recevoir ces deux éléments d'accès tant que je n'ai pas créé le profil de votre club. Pour ce faire, envoyez-moi un message ( [ph.beuchet@volley.asso.fr](mailto:ph.beuchet@volley.asso.fr) ) pour me donner tous les éléments d'information concernant votre club en suivant, comme modèle, les champs de la fiche signalétique de Mulhouse (pièce jointe au manuel publié sur le site de la FFVB).

Ne cherchez pas à reproduire la fiche dans sa forme, listez simplement les infos les unes sous les autres.

Profitez de ce message pour me donner le ou les noms des joueurs étrangers (joueuses aussi évidemment, mesdames ne m'en veuillez pas de parler en général) que vous comptez recruter :

*Nom, prénom, date de naissance, nationalité et éventuellement le club de la saison dernière. (la date de naissance est utile dans le cas d'homonymie, il y en a !)*

4) Le principal problème rencontré par ceux qui sont déjà entrés dans le programme, consiste à ne pas trouver le joueur dans la base de données FIVB.

Une des raisons vient du fait que les web masters de la FIVB n'ont pas terminé l'enregistrement de tous les joueurs qui ont déjà opéré sur le circuit. Ils ont traité 2008 et sont en train de faire 2009.

Ils devraient en venir à bout très vite. Donc un peu de patience ! En cas de « no show » persistant, vous devez demander à la fédération d'origine de créer le profil du joueur en question.

Si je demande un peu de patience, c'est à cause du risque de doublon entre l'enregistrement de régularisation de la FIVB et l'éventuelle création par la fédération d'origine.

Un truc qui peut aider. Dans la fenêtre qui sert à lancer votre recherche ne mettez pas de date, tapez « All », cela ramènera la recherche peut-être jusqu'à 2007 et après vous pouvez taper « next » et vous devriez pouvoir récupérer l'objet de vos recherches.

Toujours dans ce travail de recherches, surtout dans le cas des patronymes hispanisants, avec noms doubles souvent semblables, multi prénoms, voire surnoms, n'hésitez pas à tenter toutes les combinaisons, même si elles vous paraissent improbables.

Pour les joueuses américaines que vous recrutez dans les universités et si vous avez le sentiment que c'est leur premier transfert, vous pouvez plus facilement demander à la Fédération U.S de créer leur profil, il y a moins de chances de doublons. (C / St. Raphaël, Terville - Florange)

Autre raison de blocage, le fait que dans la fiche du joueur, la case « active » n'a pas été cochée, ce qui laisserait penser qu'il n'est plus en activité.

5) Quand vous commencez à ouvrir le dossier de transfert et que vous ne semblez pas avoir de réactions immédiates, ne recommencez pas l'opération, vous allez ouvrir plusieurs fois le même dossier (Nelly ! tu m'as ouvert 3 dossiers pour Alexandra Fomina et 2 pour Maryna Marchenko ! )

6) Une autre raison pour laquelle, une ouverture ne marche pas , c'est quand le dossier - joueur ne comporte pas de photos. Elle est obligatoire. C'est le problème des fédérations d'origine et le nôtre, donc, pour les joueurs français sollicités par un club étranger, Il faut une photo calibrée d'un minimum de 800 pixels.

Les autres fédérations auront sans doute le même problème qui en fait double 1) avoir le document en archive

2) techniquement le faire passer sur le dossier informatique

Les joueurs des équipes nationales ne poseront pas de problème, on les a tous en boîte, mais les autres c'est moins sûr !

De toutes façons, signalez ce manque à la Fédération d'origine pour qu'elle fasse le nécessaire. Et si comme dans beaucoup de cas, le joueur était déjà chez vous précédemment scannez sa photo et envoyez-la par mail. Cela peut les aider !

7) Ne vous inquiétez pas outre mesure si vous ne trouvez pas de club d'origine. Cela n'est important que lorsque vous vous intéressez à un joueur dont le contrat n'est pas arrivé à terme. (par exemple, un joueur qui a un contrat de 2 ans et que vous sollicitez à la fin de la 1ère). Dans ce cas, le club a évidemment un droit de regard à faire valoir !

8) Joueur naturalisé (Ex. Alexandra Fomina ) Naturalisée depuis 2008 et présente au RC Cannes depuis cinq saisons ne bénéficie plus, comme dans l'ancien système, de la gratuité du transfert l'année suivante. Il y a encore deux ans, on pouvait avoir recours à un transfert définitif. Procédure qui n'existe plus et qui est remplacée par une autre procédure « le changement de fédération d'origine » qui a le double inconvénient d'être chère : 10.000\$ pour un joueur normal et 15.000 \$ quand il s'agit d'un international. De plus, l'officialisation de ce changement ne peut se faire qu'une fois par an, lors du Conseil d'Administration de la FIVB qui se tient en général en Avril !)

9) J'ai pu valider hier, pour ce qui concerne la FFVB, les transferts

- d'Alexandra Fomina, Maryna Marchenko , reste les OK des Fédérations d'origine (RC Cannes)

- Ivan Petrov (St Etienne)

- Dessislava Tchantova (Vannes)

Vous pouvez envoyer votre chèque de 200 € à la FFVB

En revanche, je me suis abstenu de valider celui de Neculaï Harabagiu (St. Nazaire) sinon le club aurait eu à payer 2.000 CHF car il avait coché la case « droit international », le club, donc toi Yves Gosselin doit donc modifier la fiche en mettant « no international rights » à la place.

*(A suivre)*

Philippe BEUCHET